



Commission scolaire
DES PHARES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Pour l'année scolaire 2012-2013, la Commission scolaire des Phares garde le cap sur la réussite

Rimouski, 22 août 2012 – La Commission scolaire des Phares est heureuse de faire connaître ses priorités pour l'année scolaire 2012-2013. Elles témoignent de sa volonté de tout mettre en œuvre pour favoriser la réussite éducative des élèves et honorer sa mission première, c'est-à-dire assurer une éducation et des services de grande qualité aux élèves qui fréquentent ses écoles et centres.

Au cours de la présente année scolaire, la Commission scolaire souhaite unifier la formation professionnelle dans ses deux centres, le Centre de formation Rimouski-Neigette et le Centre de formation professionnelle Mont-Joli—Mitis, notamment par la nomination d'une direction conjointe aux deux établissements. De cette manière, la Commission scolaire s'assure que les deux centres bénéficieront d'une vision commune pour le développement de la formation professionnelle.

Le projet de recherche action du professeur Jean Bernatchez au sujet de l'école des Alizés de Mont-Joli sera enclenché au cours de cette année. L'objectif est de mobiliser la communauté et l'équipe-école en analysant les caractéristiques de cette école, qui est l'une des écoles primaires alimentant l'école du Mistral. Une meilleure planification de son développement et l'amélioration de la réussite des élèves sont souhaitées. Rappelons qu'en 2009, M. Bernatchez avait supporté l'école du Mistral dans le développement de la persévérance et du sentiment d'appartenance des élèves et de la communauté à l'égard de leur école et du milieu mitissien. Ce nouveau projet de recherche s'inscrit dans la continuité de cette initiative.

Dans le même ordre d'idées, la Commission scolaire maintiendra le pacte social de La Mitis et visera à rapprocher les décisions de l'action ; l'école du Mistral est appelée à jouer un plus grand rôle de leadership dans l'accomplissement de ce pacte social.

La Commission scolaire va également de l'avant avec l'implantation de l'anglais intensif en 6^e année, une exigence du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Dans cette optique, un projet-pilote sera mis en place à l'école de la Rose-des-Vents



de Rimouski, projet qui assurera l'existence des meilleures conditions possibles pour aller de l'avant dans l'implantation de cette mesure dans l'ensemble des écoles.

En réponse à un besoin exprimé au sein des différentes équipes-écoles et par des parents d'élèves, la Commission scolaire entend poursuivre l'instauration d'une plus grande stabilité parmi les directions d'écoles. Les mandats pour les postes de direction devraient durer de cinq à six ans, voire sept ans.

Par ailleurs, la Commission scolaire verra à arrimer les projets et programmes de lutte contre l'intimidation et la violence qui existent déjà dans ses écoles aux dispositions de la nouvelle Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école, adoptée en juin dernier.

Au chapitre de la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire, une analyse des quartiers scolaires sera réalisée afin de réorganiser les effectifs en fonction de l'évolution de la réalité démographique du territoire couvert par la Commission scolaire.

Les contrats de services de cafétéria arrivant à leur terme dans les écoles du Mistral, Paul-Hubert et au Centre de formation Rimouski-Neigette, la Commission scolaire a décidé, de façon à optimiser ses coûts, de confier les services de cafétéria de ces trois établissements au même fournisseur.

Au cours de la prochaine année, la réflexion sur les solutions à apporter à la situation budgétaire se poursuivra. « Même si les contraintes liées à la situation budgétaire de la Commission scolaire sont de plus en plus grandes, nous continuerons à œuvrer en vue d'améliorer constamment la réussite des élèves qui nous sont confiés et de leur offrir les services auxquels ils ont droit », résumant d'une seule voix M. Raymond Tudeau, président, et M. Jean-François Parent, directeur général de la Commission scolaire.

-30-

Sources : Raymond Tudeau
Président
418 723-9485

Jean-François Parent
Directeur général
418 723-5927

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et



professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.

